COMITE DEPARTEMENTAL D'ATHLETISME DE SAVOIE
F.F.A. - Ligue Rhône-Alpes

SAVOIE
LE DÉPARTEMENT

Maison des Sports
90 rue Henri Oreiller
73000 CHAMBERY

Tél : 04.79.33.09.27
Mail comite.athle73@gmail.com
Site savoie.athle.com

CHALLENGE EQUIP'ATHLE 73-74 TOUR AUTOMNAL

Benjamins / Minimes

Samedi 29 septembre 2018 - Chambéry (Stade du Mas Barral)

Horaires : Voir doc joint.

- Confirmation / modification de la composition des équipes : **avant 12h30 (passé ce délai, les modifications ne seront plus possibles)**
- Début des épreuves : **13h30**

Principaux points de règlement :

Se référer au règlement fédéral, pour le connaître de façon exhaustive (voir livret 2018 à partir de la page 74).

- Compétition par équipe de 4 à 6 membres, par catégorie/sexe, pour les Benjamins et Minimes
- Equipe accompagnée d'**un jeune juge des catégories Benjamins ou Minimes**
- **Limitation à 2 équipes club par catégorie**

Participation individuelle :

Les athlètes disputent au plus un triathlon (+ le relais) tels que définis pour les Pointes d'Or :

--> **Triathlon Benjamin :**

- **GENERALISTE** : une course, un saut, un lancer.

--> **Triathlon Minime:**

- **GENERALISTE**: une course, un saut, un lancer.
- TECHNIQUE : 2 concours, une course.
- SPECIAL : demi-fond ou marche, un concours, une épreuve libre (si 2e course, elle doit être inférieure à 200 m).

Le non-respect du règlement des triathlons entraînera l'annulation de la meilleure des 3 cotations.

A noter : si un athlète ne dispute que 2 épreuves, il lui est interdit de disputer 2 courses.

Participation maximale par épreuve : maximum de 3 athlètes d'une même équipe *(le non respect de cette clause entraînera la prise en compte de 2 performances au plus pour l'équipe).*

Nombre d'essais :

- 4 pour les lancers et les sauts de distance.
- 8 pour la hauteur et la perche (si réussite au 8e, une tentative à une hauteur supérieure est accordée, jusqu'au premier échec ; élimination en cas de 3 échecs consécutifs).

Jeune juge :

Chaque équipe peut présenter un jeune juge titulaire d'une licence FFA des seules catégories Benjamin ou Minime mais celui-ci n'est pas obligatoirement de la même catégorie que son équipe.
Afin de valoriser la présence d'un Jeune Juge dans l'équipe et de mettre sa performance de niveau avec celle des autres athlètes de l'équipe du fait du passage de la Table de cotation à 50 points, un Jeune Juge sera crédité de :

- **5 points pour un Jeune Juge non certifié**
- **15 pts pour un jeune juge certifié départemental (inscrit au DEO)**
- **25 pts pour un jeune juge certifié régional (inscrit au DEO)**
- **35 pts pour un jeune juge certifié national (inscrit au DEO)**

Le Jeune Juge doit avoir officié réellement lors du tour concerné (et ne peut de ce fait marquer des points comme athlète lors de ce tour) et figurer sur le résultat de l'équipe pour permettre sa comptabilisation.

Merci de montrer les éventuelles cartes d'attestation sur place ou les joindre par mail.

Classement :

Les performances seront cotées à la table en vigueur.
Un abandon, une disqualification, ou une performance nulle entraîne une cotation de 1 pt.
Une faute au relais entraîne le retrait de 5 pts, deux ou trois fautes conduisent à une cotation de 2 pts.

Les épreuves de ce tour sont réparties en 7 familles :
vitesse / haies / demi-fond et marche / sauts de distances / sauts avec barre / lancers en translation / lancers en rotation // plus le relais.

➔ **12 performances sont prises en compte (1 par famille / celle du relais / plus les meilleures performances suivantes // et les points de l'éventuel jeune juge).**

Engagement :

La composition des équipes doit être donnée avant la compétition.
Pour cette compétition par équipe, la procédure d'engagement en ligne n'est pas adoptée.
Par conséquent, merci de remplir les formulaires (tableaux excel), en numérotant vos équipes s'il y en a plusieurs pour une même catégorie. Fichier à renvoyer avant le **mercredi 26 Septembre 20h00**, auprès du Comité de Savoie :

comite.athle73@gmail.com
copie : mogay@hotmail.fr

Sur place, les responsables de club doivent confirmer et peuvent modifier la composition de leur équipe avant 12h30. Passé ce délai, les modifications ne seront plus possibles.

Jury :

Pour assurer le bon déroulement de la compétition, il est demandé à chaque club représenté de fournir 2 juges par équipe (dont 1 peut être un jeune juge). Les juges adultes doivent forcément être qualifiés (avec diplôme en cours de validité).
Pour les équipes incomplètes, la participation d'un juge diplômé est attendue.

IMPORTANT :

De façon à assurer un bon déroulement de la compétition et à permettre une bonne gestion de leurs épreuves dans le cas où ils sont programmés pour l'équipe dans 2 sauts ou 2 lancers, les athlètes sont autorisés à disputer un concours dans le cadre d'un autre concours (de l'autre sexe) selon les indications figurant dans l'horaire.

Merci d'en tenir compte et de briefer vos athlètes.

Les juges lancers veilleront donc à se munir des différents engins dès le début de la compétition.